

## **Les conséquences de la hausse inédite des prix de l'énergie**

**Question écrite du 14/01/2022**

**de FREDERIC André**

**à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures**

Depuis l'automne de l'année passée, nous ne cessons de lire dans la presse des articles sur la hausse inédite des prix de l'énergie et ses conséquences à travers les différents acteurs du marché.

Au fur et à mesure des semaines et des mois qui passent, les multiples conséquences de cette crise se font de plus en plus visibles : des factures de régularisation impayables, des acomptes plus élevés pour les ménages en fin de contrat, l'abandon par les fournisseurs des contrats à prix fixe, le retrait des fournisseurs des marchés, et cetera.

D'après les prévisions, cette crise n'est pas près d'être terminée et nous craignons que celle-ci ne prenne encore des proportions plus importantes.

Bien qu'une série de mesures aient déjà été prises par Monsieur le Ministre ainsi que par le Gouvernement fédéral pour tenter d'amortir le choc, nous constatons qu'il y a urgence que l'ensemble des Gouvernements de notre pays se saisisse de ce sujet autour d'une même table.

Un Comité de concertation ne devrait-il pas avoir lieu vu l'ampleur du problème sur un sujet aussi vital que l'énergie ?

Monsieur le Ministre, a-t-il envisagé de le saisir ? Si non, quelles sont ses motivations ?

Une réunion des Ministres de l'Energie est-elle prévue ?

Ce problème ne devrait-il pas être porté au niveau européen ? Dans la négative, compte-t-il prendre une initiative de cette nature ?

**Réponse du 09/02/2022**

**de HENRY Philippe**

La crise énergétique que nous traversons perdure. Même si les marchés de gros ont connu une certaine accalmie durant les congés, force est de constater que la reprise de l'activité à l'aube de cette année n'a pas vu de diminution significative sur les marchés de l'électricité. Et les tensions constatées en Ukraine ces derniers jours ne laissent guère présager une amélioration rapide sur le marché du gaz.

Proposer des réponses efficaces pour nos concitoyens reste une priorité évidente. Encore faut-il aborder le problème de front en ciblant les réponses. On parle d'augmentations importantes de plusieurs centaines d'euros par vecteur énergétique. Ces augmentations sont liées au marché de l'énergie et tout chèque, toute modification dans la structure tarifaire ne pourra permettre qu'une atténuation minimale face à l'importante augmentation du coût de l'électricité et du gaz sur les marchés.

Toute amélioration de l'indépendance énergétique wallonne et belge permettra une certaine maîtrise des coûts énergétiques. J'insiste sur le fait qu'ouvrir des grandes unités fossiles ou fissiles ne permettra pas une baisse « magique » du coût de l'électricité. La France, avec son important parc nucléaire, en est la preuve puisque l'évolution des prix de l'électricité constatée n'a guère différé de ce qui a été constaté en Belgique.

C'est donc bien une perturbation globale du marché que nous rencontrons. Perturbation qui doit être solutionnée à l'échelle européenne.

Le Conseil se penche fréquemment sur la question et la position belge est systématiquement débattue et défendue en groupe CONCERE. Chaque entité insiste bien sur le caractère dramatique de cette crise et sur le besoin de disposer de solutions qui permettront une réelle maîtrise du marché de l'énergie.

Il y a donc bien une concertation en place au niveau belge.

Au niveau wallon, l'honorable membre le mentionne, nous essayons de proposer des solutions par rapport aux publics plus fragiles. Nous ferons évidemment au mieux pour répondre à la crise en rappelant que la marge de manœuvre reste assez minime. Nous devons pouvoir soulager nos concitoyens sans mettre à mal le métier des GRD ou la tenue des obligations de service public existantes.

Le budget régional ne permet qu'une intervention limitée, mais d'autres options existent comme le Fonds Kyoto dont une partie pourrait être mise également à contribution.

Mais il s'agirait là seulement de mesures temporaires, en insistant sur le fait que des mesures structurelles seront nécessaires pour maîtriser la consommation énergétique dans les bâtiments.